

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 22 JUIN 2018**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 22 juin 2018, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonier, maire.

Étaient présents : MM. Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Hubert Marrel, Solange Falgon, Alain Bernard, Pierre Helleputte, Eric Tauleigne, Michel Tallobre, Suzanne Tourette, Pascal Garnier.

Étaient excusés : Eric Jacob et Patricia Portal-Baptiste qui avaient donné pouvoir à Hubert Marrel et à Solange Falgon.

Étaient absents : néant

Secrétaire de séance : Joseph Ampilhac a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Délibérations :

Objet : Immeuble « Coccinelle » : réalisation d'un emprunt moyen-terme et d'un emprunt TVA court-terme :

M. le Maire soumet au conseil, les propositions des 4 établissements bancaires consultés pour la réalisation d'un emprunt de 240 000€ et d'un emprunt court-terme TVA de 140 000€ ; il propose de retenir les offres du Crédit agricole aux conditions suivantes :

- **Emprunt court-terme :**
 - Objet : **réhabilitation Immeuble « Coccinelle »**
 - Montant : **240 000€**
 - Type d'amortissement : capital constant
 - Taux fixe : 1.62%
 - Durée du prêt : 20 ans
 - Périodicité de remboursement : trimestrielle
- **Emprunt relais-TVA :**
 - Objet : **réhabilitation Immeuble « Coccinelle »**
 - Montant : **140 000€**
 - Durée : 2 ans
 - Taux fixe : 0.60%
 - Périodicité de remboursement : *in fine* pour le capital, trimestrielle pour les intérêts

Les frais de dossier seront versés en une seule fois et déduits du montant des crédits dès la mise à disposition des fonds, majorés de la T.V.A. s'il y a lieu.

Le montant des remboursements sera inscrit en dépenses obligatoires pendant toute la durée des prêts et en cas de besoin, tout sera mis en œuvre pour assurer le paiement des annuités.

Tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels les emprunts pourraient donner lieu seront pris en charge par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir les offres du Crédit agricole pour le financement des travaux de réhabilitation de l'immeuble « Coccinelle » et autorise M. le Maire à signer les contrats de prêts et tout document afférent à cette affaire.

Puis M. le Maire fait un point sur l'avancement des travaux. La dernière et 4^{ème} dalle est coulée, l'étape suivante consiste en la réalisation des escaliers en béton. Pour plus de facilité et pour éviter des plus-values, certains travaux de maçonnerie prévus au niveau du gîte d'étape et inclus dans la tranche conditionnelle pourraient réalisés dès à présent. Après discussion, les conseillers donnent leur accord pour notifier la tranche conditionnelle (12 728.10€ HT) à l'entreprise Ampilhac, titulaire du lot n°2 maçonnerie. D. Charretier aurait préféré attendre l'accord officiel d'attribution de la subvention Leader avant de notifier la tranche conditionnelle à l'entreprise Ampilhac.

Objet : Vente des parcelles C-13 et C-6 à Sarzols, résultat de la consultation :

M. le Maire annonce au conseil les résultats de la consultation des électeurs de la section de Sarzols du dimanche 03 juin ayant pour objet la vente des parcelles C-13 et C-6 à Jean-Léon Perrachon, carrier :

	Vente des parcelles C-13 et C-6 à JL Perrachon, carrier
Inscrits	15
Votants	8
Bulletins blancs ou nuls	1
Exprimés	7
Pour	2
Contre	5

M. le Maire expose au conseil que la vente des parcelles ne pourra pas avoir lieu dans la mesure où le vote de la majorité des inscrits n'est pas atteint (art. L2411-16 du CGCT).

Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation et conformément au CGCT, le conseil doit renoncer à vendre les parcelles en question.

Objet : Vente de la parcelle A-1177 à Sarzols, résultat de la consultation :

M. le Maire annonce au conseil les résultats de la consultation des électeurs de la section de Sarzols du dimanche 03 juin ayant pour objet la vente de la parcelle A-1177 au GAEC Combe d'Azou.

	Vente de la parcelle A-1177 au GAEC Combe d'Azou
Inscrits	15
Votants	8
Bulletins blancs ou nuls	0
Exprimés	8
Pour	7
Contre	1

M. le Maire expose au conseil que la vente de la parcelle ne pourra pas avoir lieu dans la mesure où le vote de la majorité des inscrits n'est pas atteint (art. L2411-16 du CGCT).

Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation et conformément au CGCT, le conseil doit renoncer à vendre la parcelle en question.

Objet : Personnel communal : adhésion à l'expérimentation de la MPO (Médiation Préalable Obligatoire) :

M. le Maire expose au conseil que le CDG 43 a décidé de créer un service « médiation » afin de privilégier les méthodes amiables de résolution des conflits entre la collectivité et ses agents. A cet effet, Il vient de mettre en place à titre expérimental une procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) pour les litiges liés à la rémunération, à l'avancement, à la formation, aux conditions de travail, etc.... Cette procédure est gratuite. En dehors des conflits prévus par la MPO, les parties peuvent recourir à la médiation conventionnelle. Le tarif horaire est alors de 50€ à la charge de la collectivité. C'est le président du CDG qui désigne le médiateur (en général c'est le directeur du CDG).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'adhérer à l'expérimentation de médiation préalable obligatoire et au service de médiation conventionnelle du CDG 43.

Objet : Budgets eau et assainissement : décisions modificatives n°1 :

Désignation BUDGET EAU	Dépenses
FONCTIONNEMENT	
D 61528 : entretien et réparation	-300 €
D 673 : titre annulé sur exercice antérieur	+300 €

Désignation BUDGET ASSAINISSEMENT	Dépenses
FONCTIONNEMENT	
D 61528 : entretien et réparation	-250 €
D 673 : titre annulé sur exercice antérieur	+250 €

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité, les décisions modificatives n°1 sur les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Objet : Construction de silos au garage communal pour stockage d'agrégats : approbation du plan de financement, demande de subvention :

M. le Maire rappelle au conseil que la commune a déposé un dossier de demande d'aide à l'investissement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes via la CAPEV pour trois projets : aménagement de la voirie communale (30 714€ HT), construction de silos pour stockage d'agrégats au garage communal (12 656€ HT), aménagements ensablés à Fonteline et rue G. de la Deyte (17 280€ HT) pour un total de travaux de 60 650€ HT.

Seule la construction de silos étant retenue, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	12 656€	Subvention Région AURA	70%	8 800€
		Autofinancement de la commune	30%	3 856€
TOTAL	12 656€	TOTAL	100%	12 656€

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de :

- Approuver le lancement des travaux pour 12 656€ HT,
- Valider le plan de financement ci-avant présenté,
- Demander une subvention à hauteur de 70% à la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Inscrire la dépense au budget 2018 compte 21318 « *Autres bâtiments publics* »

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

DIA : M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune, parcelles : B-551 et B-552 sise 10, rue du Château.

4. Informations sur l'activité de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay :

M. le Maire fait part de l'échec de la commission mixte parlementaire chargée des questions d'eau et d'assainissement. Au 1^{er} janvier 2019, cette compétence sera transférée à la communauté d'agglomération.

5. Questions des conseillers et du public :

Petit jardin rue du St Esprit : un nettoyage régulier sera programmé. Il est par ailleurs envisagé de lui donner un nom.

Parking camping-cars : une réflexion sera menée pour autoriser les camping-cars à se garer en ville le temps d'une visite du bourg. Des panneaux spécifiques pourraient être positionnés place de la Gare et rue du mont Bar (nouveau parking). La Fédération française de camping et caravanning sera contactée pour envisager la géolocalisation de ces parkings.

Portail de Monsieur : une infiltration d'eau située à hauteur de la tour gauche (sens descendant) devra être stoppée.

6. Informations de la municipalité :

AVAP : réunion publique vendredi 06 juillet à 18h30 à l'observatoire.

Ramassage scolaire : à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, une participation des familles aux frais de ramassage sera sollicitée par la CAPEV (170€ pour les primaires, 210€ pour les collégiens). Ce changement permettra d'optimiser le service et de responsabiliser les usagers. La navette RPI Allègre-Monlet reste gratuite. Dès 2020, un lissage des frais sera mis en place sur l'ensemble du territoire de la CAPEV, ramenant le coût à 90€ par élève. Il est rappelé que la garderie de l'école Jean Macé accueille les enfants dès 7h15 et assure la surveillance du soir jusqu'à 18h.

Carrefour des créations : artisans d'art professionnels et amateurs exposeront leurs œuvres du 09 juillet au 31 août 2018, place du Marchédial.

Séance levée à 23h00